

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 68 (1980)

**Heft:** [5]

**Rubrik:** Suisse

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Où en sommes-nous ?**

Depuis la dernière séance du comité, un groupe de travail a analysé en détail le Message du Conseil fédéral.

Au cours d'une séance le 31 mars, M. Moser, du Département fédéral de justice et auteur du Message, a indiqué le calendrier suivant :

- 14-15 avril, à Olten, première séance de la Commission du Conseil national (présidée par Mme Fueg, de Soleure); une deuxième séance est prévue pour le mois de mai. Le comité d'initiative prend contact avec chacun des membres de cette commission.
- Session de juin : discussion au Conseil national.
- Session de septembre : discussion au Conseil des Etats.
- En décembre, la question devrait être tranchée par les Chambres.
- Votation populaire prévue pour la deuxième moitié de 1981.

Entre temps paraîtra un rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines sur les inégalités entre hommes et femmes.

Au cours de la séance avec M. Moser, deux points ont été discutés, qui seront sans doute soulevés aux Chambres :

- application du principe de l'égalité de salaire aussi bien dans les relations entre particuliers qu'avec l'Etat : M. Moser est catégorique, le principe s'applique dans les deux cas et le Conseil fédéral le dira devant les Chambres ;
- délai d'application : la suppression de la clause du délai dans le contreprojet ne signifie pas qu'on cherchera à étouffer la question ; M. Moser a exposé les raisons de cette suppression. Un autre moyen de pression existe : le contreprojet pourrait être complété par un amendement qui chargerait par exemple la Commission fédérale pour les questions féminines de faire des rapports périodiques sur les progrès dans la voie de l'égalité de droits. Une motion dans ce sens sera-t-elle déposée lors de la discussion aux Chambres ?

Contrairement aux bruits qui ont couru, il est clair que le comité d'initiative ne pourra prendre aucune décision sur un retrait éventuel de l'initiative en faveur du contreprojet avant de savoir quel contreprojet sortira des débats parlementaires.

**Perle Bugnion-Secretan**  
membre du comité d'initiative

**Vers la création de IN**

Une communauté d'action pour défendre les principes de l'Initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Son but : réunir le plus grand nombre possible d'hommes et de femmes pour défendre et propager les principes de l'initiative et financer la campagne en vue de faire approuver par le peuple et inscrire dans la constitution les principes suivants :

- l'égalité juridique entre les sexes,
- l'égalité des droits et des devoirs dans la famille,
- l'égalité des salaires pour un travail égal ou de valeur égale,
- l'égalité de chances dans la formation, l'accès à l'emploi et l'exercice dans la profession.

1971 *Le suffrage féminin est accordé aux femmes suisses sur le plan fédéral.*

1976 *L'initiative sur l'égalité des droits est déposée à la Chancellerie fédérale.*

1981 *L'égalité des droits, l'égalité des salaires sont inscrites dans la constitution ?*

Pour que cela se réalise, participez à la Fondation de la communauté d'action IN en remplissant le bulletin ci-dessous

**Bulletin à envoyer :**

**J. Berenstein, 36, avenue Krieg, 1208 Genève**

- Je désire devenir membre fondateur de IN (cotisation Fr. 10.- à 15.-)
- Je vous prie de m'envoyer de la documentation

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No Postal : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



## HÔPITAL DE LA TOUR ET PAVILLON GOURGAS



Filiale de  
La Société des Hopitaux

**Humana**

3, av. J.-D. Maillard CH-1217 MEYRIN  
Tél. 022 82 55 44



SUISSE

**SRT**



Association  
suisse  
pour les  
droits  
de la  
femme

## Nouvelles de l'ADF

### Elections aux sociétés cantonales

#### Radio-TV

Qui représentera les auditeurs et téléspectateurs dans les comités des sociétés cantonales de Radio-TV, constituées le mois dernier dans tous les cantons romands ?

Beaucoup d'hommes, et, selon les cantons, beaucoup de femmes aussi. Les résultats sont toutefois encore incomplets, les Conseils d'Etat de certains cantons n'ayant pas encore nommé leurs membres au moment où nous publions ces chiffres.

**A Neuchâtel**, pour commencer par le pire, aucune femme (sur 11 membres) n'a été élue par l'Assemblée. Le Conseil d'Etat a alors nommé 3 femmes (sur 5), Mmes Marie-France Bouille, Janine Gass et Dora Comtesse-Zahnd.

**A Genève**, 3 femmes (sur 19) ont été élues : Mmes Claire Luchetta, Denise Lavanchy et Maria Rohner. Le Conseil d'Etat a ensuite nommé 6 hommes... sur 6.

**Dans le Valais**, Sœur Claire et Maria Gessler ont été élues par l'Assemblée (sur 10 membres). Il en reste 7 à nommer et coopter.

**Pour Berne francophone**, Mmes Geneviève Aubry, Claire-Lise Renggli et Josiane Aegerter sont élues (sur 9 membres).

**A Fribourg**, l'assemblée a élu, sur 9 membres, Mmes Eliane Jenny, Yvonne Lehnerr, Elisabeth Marcheret et Denise Filippona. Le Conseil d'Etat a nommé Mme Weinberger (sur 4).

**En Vaud**, Mmes France-Line Matile, Liliane Vauthier, Irène Gardiol et Françoise Gämperl ont été élues par l'Assemblée (sur 9 membres). Il reste 4 membres à désigner par le Conseil d'Etat et 5 à coopter.

**Au Jura**, enfin, la Présidente du comité est Mme Simone Bouillaud. Sont encore élues : Mmes Françoise Girardin, Marcelle Bilat, Henriette Danglard-Aubry et Jocelyne Farine (sur 16 membres). Le Conseil d'Etat n'a pas encore nommé ses membres.

### Les demoiselles de Genève

Le mois dernier, nous racontions la question embarrassante posée au Conseil municipal de la Ville de Zürich à propos des demoiselles... et des damoiseaux. A Genève, le Grand Conseil s'est montré moins étroit d'esprit et a décidé qu'il était normal qu'au-dessus de vingt ans, l'on ne fasse plus de distinction parmi « le sexe faible » (pour reprendre le lapsus fâcheux de M. Fontanet en défendant cette idée !) entre les femmes mariées et célibataires.

Alors bon, tout le monde est content — sauf une demoiselle.

Une demoiselle qui s'élève contre cette résolution parce qu'elle tient à son « Mademoiselle » — c'est son droit le plus strict ;

— parce que, dit-elle, les célibataires paient plus d'impôts que les femmes mariées, veuves ou divorcées — là, on voit mal le rapport...

— parce que ce sont des femmes députées mariées qui ont fait voter cette résolution (ce qui est faux, plusieurs femmes députées sont célibataires).

Quelles que soient les opinions qu'elle suscite, la résolution a été votée par le Grand Conseil genevois — à **notre** plus grande satisfaction !

### Assemblée générale de l'ADF

Le samedi 31 mai 1980 aura lieu la 69<sup>e</sup> assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme au centre Alpha-Berne.

Au programme :

dès 09 h. 30 *A l'entrée de la salle :*  
*distribution des cartes de vote*

#### 10 h. 30 Assemblée des délégués

Ouverture de la séance par Mme Olivia Egli-Delafontaine, présidente centrale, Zurich

#### Ordre du jour

1. Appel des délégués
2. Nomination des scrutatrices
3. Procès-verbal de l'AD des 19/20 mai 1979 à Zoug
4. Rapport annuel 1979
5. Rapport de caisse 1979 et budget 1980/81
6. Rapport des vérificatrices
7. Election du Comité central
8. Election de la Présidente

12 h. 30-

14 h. *Repas en commun (lunch)*

#### 14 h. 15 Propositions

9. Proposition du Comité central  
Revision totale des statuts
10. **Proposition des sections vaudoises**  
Remise en question de l'appartenance à l'ASF de sections cantonales en qualité de membre B
11. **Proposition de la section Bâle-Ville**  
Réorganisation professionnelle du secrétariat central
12. **Proposition de la Commission « Tiers-monde »**  
Conception de l'aide ADF au Tiers-monde
13. **Proposition de Mme C. Langenberger**  
Organisation d'un séminaire.  
Thème : Politique d'engagement de l'ADF en cas de crises graves
14. **Discussion**  
Fête « 10 ans de suffrage féminin », 7 février 1981



#### KYBOURG

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT  
DE COMMERCE ET DE LANGUES  
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 28 50 74

Mme M. KYBOURG, directrice

Membre de l'Association genevoise des Écoles Privées AGEP

Préparation aux fonctions de  
**SECRÉTAIRE DE CADRES ET DE DIRECTION**  
trilingue ou quadrilingue  
**SECRÉTAIRE-STÉNOACTYLOGRAPHE**  
trilingue ou quadrilingue  
**EMPLOYÉ(E) DE COMMERCE**  
trilingue ou quadrilingue  
**STÉNOACTYLOGRAPHE** bilingue ou monolingue  
**EMPLOYÉ(E) DE BUREAU** bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées

**ANGLAIS** : 5 niveaux, préparation aux examens de la British-Swiss

Chamber of Commerce

**ALLEMAND** : 5 niveaux

**ESPAGNOL** : préparation aux examens de la Cámara oficial española de

comercio en Suiza

**ITALIEN** : préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »

**STÉNO ET DACTYLO** : préparation aux Concours officiels de Suisse romande.

D  
I  
P  
L  
O  
M  
E  
S